

Travaux dirigés de fiscalité (S 4)

Impôt sur les revenus

Série 3 :

Exercice 1:

Le salarié M. X, payé au mois, marié avec 3 enfants, présente la situation suivante à la fin du mois, il a 3 années d'expérience :

Salaire de base	9.000
Prime d'ancienneté	450
Bonification personnelle	3.500
Indemnité de fonction	1.700
Indemnité de logement	2.100
Allocations familiales	600
Frais de déplacement justifié	3.500
SBG	

Informations complémentaires :

- Cotisations de Retraite (CIMR) 6% du salaire de base
- Cotisations pour prestations CNSS : 4.48 % (plafond 6.000 dhs)
- AMO : 2.26% (sans plafond)
- Assurance groupe ... salaire de base3%

Travail à faire :

- 1- Le Salaire Brut Global (SBG)
- 2- Le Salaire Brut Imposable (SBI).
- 3- Le Salaire net imposable.

Exercice2 :

Monsieur Ahmad est un salarié marié. Il a trois enfants âgés respectivement de 13, 20 et 24 ans (le troisième enfant est étudiant). Le bulletin de paie de Monsieur Saïd de janvier 2014 fait ressortir ce qui suit :

- Traitement de base : 7.000 Dh ;
- Indemnité de fonction : 2.000 Dh ;
- Indemnité de déplacement justifié : 1.000 Dh
- Indemnité de caisse : 350 Dh ;
- Allocation familiale : 600 Dh ;
- Participation aux frais scolaires : 500 Dh ;

Travail à faire : Calculer le SNI de Monsieur Ahmad ;